

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Jeudi 20 février 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gillot-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Pionchereine, Quilghe, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce les Saisies
La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillour, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quelque, Roignais, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Personnes âgées – Convention dans le cadre de l'action intitulée « Activités physiques et prévention des chutes, en avant pour garder l'équilibre ! » - Répartition du financement de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) – 2024-2025

Rapporteur : François GAUDIN

Dans le cadre de l'appel à projet visant la prévention des chutes et la promotion de l'activité physique adaptée, l'EHPAD La Nivéole, la Résidence autonomie Les Gentianes, l'EHPAD Le Clos Saint Joseph et les Etablissements du CIAS du GRAND ANNECY souhaitent collaborer avec l'association Siel Bleu pour mettre en œuvre une action de prévention des chutes destinée à leurs résidents.

Le financement des actions de prévention des chutes sera assuré par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dont le montant accordé pour l'action intitulée « Activités physiques et prévention des chutes, en avant pour garder l'équilibre ! » sur la thématique « Promotion de l'activité physique adaptée » s'élève à 114 950 €.

La totalité de la somme est versée au porteur du projet l'EHPAD La Nivéole qui répartira la somme entre les 11 établissements de manière équitable soit la somme de 10 450,00 € par établissement. Les établissements devront ensuite verser cette somme à l'association Siel Bleu au vu du devis présenté.

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe qui définit les modalités de partenariat entre les différents établissements : l'EHPAD La Nivéole, la Résidence autonomie Les Gentianes, l'EHPAD Le Clos Saint Joseph et les Etablissements du CIAS du GRAND ANNECY pour la mise en place et le suivi d'un programme de prévention des chutes à travers des activités physiques adaptées en collaboration avec l'association Siel Bleu.

La convention s'applique du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'action intitulée « Activités physiques et prévention des chutes, en avant pour garder l'équilibre ! » avec les établissements concernés et selon les modalités définies ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

